Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem.non-limitrop.et Etrang.,port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne 0,50
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 1,50
Chronique locale	— 1,50

TEMPERATURE

Lille, le 6 mars.

Minimum, nuit, abrité	1°6
Minimum, nuit, découvert	1°2
Surface du sol, 8 h. du matin	0°0
A 1 mètre de profondeur	3°0
De l'air à l'ombre	9°4
Maximum, jour, à l'ombre	7°0
Maximum, jour, au soleil	9°0

Etat hygrométrique (9 h. matin) 94
Etat du ciel : Couvert.
Direction du vent : N.

BAROMETRE. — Le 6 mars (9 h. du matin) la pression est de 769 m/m. Le 7 mars (9 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, des pluies sont probables avec temps assez doux.

SENAT

Les divers articles du projet de crédits supplémentaires pour le Maroc sont adoptés.

LA VENTE DES FONDS DE COMMERCE

Le Sénat aborde la discussion de la proposition relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

A propos de l'article 15, M. VALLE propose un amendement que combattent MM. LEGRAND, président de la Commission et BRIAND, ministre de la Justice.

L'amendement, relatif à la juridiction compétente pour la vente du fonds de commerce d'un débiteur saisi, est cependant voté par 142 voix contre 112.

La suite est renvoyée à mardi, et la séance levée à 6 heures 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'impôt sur le revenu

(Suite)

Incidents

Les orateurs inscrits pour prendre la parole après M. Charles Benoist sont absents.

Voix diverses. — A lundi.

M. PELLETAN demande la continuation de la discussion.

M. DE LANJUINAIS. — C'est une question de courtoisie. Beaucoup de nos collègues qui s'étaient fait inscrire sont absents.

Voix diverses. — Pourquoi ?

M. DE LANJUINAIS. — Ils ne pouvaient se douter que la discussion viendrait aujourd'hui.

M. PELLETAN. — Ils ont montré en n'assistant pas à la discussion qu'ils s'en désintéressaient.

M. DE LANJUINAIS. — Ils ont annoncé qu'ils se réservaient de parler sur les articles.

On vote à mains levées. Le président proclame l'épreuve douteuse. On vote au scrutin public. Pour le renvoi 223, contre 345.

Pendant le vote, M. Berteaux est très entouré. Au banc de la Commission il discute avec animation.

L'ARTICLE DEUX

L'article 2 est mis aux voix. M. Aynard demande la division.

La première partie de l'article est ainsi conçue :

« En remplacement de ces diverses contributions il est établi un impôt général sur les revenus de toutes catégories ».

Adopté par 430 voix contre 40.

La deuxième partie est ainsi conçue :

« Auquel il est ajouté un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque chef de famille ».

Adopté par 438 voix contre 110.

L'ensemble de l'article est mis aux voix. Pour 430, contre 71.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME
par M. le chanoine Janvier
CARÊME DE 1908

Les Conférences de Notre-Dame de Paris offrent cette année un attrait particulier : le Chanoine JANVIER traite, en effet, avec la hauteur de vue et l'autorité que tous aiment à lui reconnaître, un sujet très intéressant : « Le Vice et le Péché, leurs effets, leurs formes, leurs remèdes ». La simple énumération des points traités dans les Conférences du Dimanche et les allocutions de la Retraite Pascale ne manquera pas de fixer l'attention.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 2 fr.

2, rue des Sept-Agaches, Lille, à la « Croix du Nord »

Ecole et prison

Nous a-t-on assez crié sur tous les tons : Développez l'instruction ; une école qui s'ouvre, est une prison qui se ferme ; si vous voulez moraliser le pays, multipliez les écoles.

Voilà plus de vingt-cinq ans que l'on chante ce refrain ; ce qui n'a pas empêché de fermer des milliers d'écoles, parce qu'elles avaient le défaut d'être congréganistes, et l'on en ferme encore à Pâques et aux vacances par l'application de la loi qui ne reconnaît bonnes que les écoles sans religion.

Mais enfin, jamais l'Etat n'a eu plus d'écoles, plus de maîtres et plus d'argent à sa disposition pour développer l'instruction. Toutefois nous attendons l'heureuse, la consolante, la rassurante nouvelle d'une seule prison fermée, conséquence tant annoncée des écoles ouvertes.

De toutes parts se sont élevés des palais scolaires, sont installés des Messieurs et des Dames très diplômés, et tout est ensemble coûte cher, très cher, un million par an rien que pour les écoles primaires de la ville de Lille ; et non-seulement pas une seule prison ne s'est fermée, mais jamais les prisons n'ont été plus nombreuses, si coûteuses. On en a bâti de nouvelles, deux grandes rien que pour notre département, et jamais elles n'ont abrité tant de jeunesses.

C'est la faillite morale et matérielle de l'Etat, maître d'école ; elle est avouée par l'un des plus corrects apôtres de l'enseignement officiel, par M. Lavisse dont voici le jugement d'ensemble sur l'œuvre scolaire accomplie par le gouvernement :

« Nous avons, dit-il, créé des milliers d'écoles, mais nous avons oublié l'éducation. Tout est organisé pour fabriquer des diplômes, mais ni l'école n'est un lieu moral, ni le collège, encore moins les facultés ».

Et « La correspondance générale de l'instruction primaire » laisse échapper cet aveu : « La criminalité qui augmente chaque année, progresse d'une façon inquiétante surtout chez les enfants... Le suicide, plus encore que les délits, prouve une démoralisation croissante de l'enfance. »

Que l'on ne nous accuse pas d'assombrir le tableau et de tomber dans l'exagération pour le besoin de la cause.

Nous allons jeter un coup d'œil sur les statistiques officielles ; elles nous fourniront la preuve de cette attristante situation, et nous vous montrerons que l'Etat, loin de l'ignorer, emploie des moyens aussi naïfs que peu loyaux pour entretenir dans le public une certaine illusion.

Les jeunes gens de 16 à 21 ans poursuivis devant les tribunaux correctionnels se chiffrent par 26.209 en 1901, 27.234 en 1902, 26.531 en 1903, 27.967 en 1904, 30.853 en 1905.

Ces données, loin d'être exagérées, sont encore au dessous de la réalité. Par un phénomène plutôt singulier, la police est réputée mieux faite, et en même temps vont s'augmentant les affaires auxquelles il n'est pas donné suite, leurs auteurs demeurant inconnus.

C'est ainsi qu'en 1905, plus de la moitié des délits attribués à des jeunes gens de seize ans n'ont pas été poursuivis ; il y a eu seulement 4371 renvois en police correctionnelle contre 5120 affaires sans suite, se décomposant en 3917 classées et 1203 ordonnances de non-lieu.

De plus, il faut noter que, depuis plusieurs années, les magistrats ont reçu le mot d'ordre de ne poursuivre que contraints et forcés.

Le gouvernement redoute l'effet produit sur l'opinion publique par cette coïncidence de la mise en pratique de l'enseignement sans Dieu et de cette progression de la criminalité juvénile.

Pour se conformer aux rapports des ministres de la Justice (Vallé, 1903 et 1904 ; Chaumié 1905 ; Guyot-Dessaigne, 1907), les parquets hougent le moins possible contre les jeunes gens, et les ministres reconnaissent qu'il en est vraiment ainsi.

Voici ce que dit M. Vallé dans son rapport daté du 28 septembre 1904 : « Je dois à la vérité de reconnaître que le chiffre de 32.000 indiqué comme représentant l'ensemble des mineurs poursuivis (en 1902), est loin de correspondre au nombre réel des jeunes prévenus à la charge desquels ont été relevés des faits délictueux. »

M. Guyot-Dessaigne (rapport du 5 mars 1907 sur l'année 1905) déclare à son tour que « sur 100 enfants dénoncés, 92 ont échappé à toute répression effective. »

Impossible d'avouer plus clairement l'impuissance voulue à laquelle se réduit le Gouvernement devant le flot montant de la criminalité chez la jeunesse ; c'est, de la part des pouvoirs publics, l'abandon d'une des charges qui doivent nous empêcher de déchoir du rang de peuple civilisé, à savoir le maintien de la moralité et de la sécurité publiques.

Nous nous éloignons donc à grande vitesse du rêve de l'école qui ferme une prison.

Et pourtant ce ne serait pas un rêve si à l'école on s'attachait plus à élever qu'à instruire. Mais aussi comment élever l'homme sans le diriger vers Dieu ?

V. H.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. Leman, précédemment curé de Bauvin, est transféré à Don.

M. Denhaene, curé de Don, est nommé auxiliaire à Hem.

M. Vezoruyssa, chapelain de Steenje, est nommé pro-curé d'Illies.

M. Devos, missionnaire diocésain, est nommé chapelain de Steenje.

LA GUÉRISON DE PIERRE DE RUDDER

Mgr l'évêque de Bruges vient de nommer une commission chargée de procéder à une nouvelle enquête au sujet de la guérison de Pierre De Rudder. De nombreux témoins ont déjà été entendus au sujet de cette guérison que le docteur Charcot a dit ne pouvoir s'expliquer naturellement.

Rappelons-en brièvement l'histoire :

De Rudder fut guéri subitement à Oostaker, le 7 avril 1875. Sa jambe portait une double fracture invétérée avec plaie purulente. Depuis huit ans et deux mois, le tibia et le péroné étaient brisés en dessous du genou. Les affirmations de plusieurs témoins oculaires, qui ont vu le malade immédiatement avant la guérison, le 6 avril et dans la matinée du 7, établissent la présence de la fracture. Ils attestent qu'on voyait la jambe ballotter au moindre mouvement, se plier en tous sens, au niveau de la fracture. La guérison de De Rudder fut complète : il n'avait plus à la jambe ni fracture, ni plaie ; de plus, pas le moindre raccourcissement du membre. Il vécut encore vingt-trois ans, en parfaite santé, se signalant par son ardeur au travail et sa piété pour la Sainte Vierge. Il mourut d'une pneumonie, en 1898, âgé de 75 ans.

A LOURDES

Il y a cinquante ans

7 Mars 1858

LES AUTORITÉS

Mais que faisaient donc, pendant toute cette quinzaine des apparitions et depuis, les autorités du pays ?

Après les menaces fougueuses des premiers jours, les autorités en référaient et... attendaient.

Il y eût cependant quelques nouvelles scènes qu'il nous faut narrer.

Le jour où malgré les menaces du Commissaire et les promesses arrachées par la peur au père Soubirous, Bernadette retourna à la grotte, Jacomet la fit venir au bureau de police avec ses parents.

Il se montra terrible et reprocha violemment au pauvre homme de lui avoir manqué de parole : mais, à sa grande surprise, il ne retrouva pas dans François Soubirous la docilité et la faiblesse de la veille.

— Monsieur Jacomet, répondit tranquillement le père de Bernadette, ma fille n'a jamais menti ; et si le Bon Dieu, la Sainte Vierge ou quelque Sainte l'annelle, nous ne pouvons nous y opposer. Mettez-vous à notre place, Monsieur le commissaire : le Bon Dieu nous punirait !

— Mais tu dis toi-même, répliqua Jacomet en s'adressant à Bernadette, que la Dame n'est pas venue. Tu n'as plus rien à faire la Grotte.

— J'ai promis d'y aller tous les jours de la quinzaine.

— Tout cela, ce sont des contes ; s'écria le commissaire exaspéré ; je vous ferai tous mettre en prison, si cette fille continue à ameuter les multitudes par ses simagrées.

— Mon Dieu, répondit Bernadette, quel mal ai-je fait ? Je m'en vais prier toute seule, je n'appelle personne et s'il vient tant de monde après moi, ce n'est pas ma faute.

C'est qu'on a dit que c'était la Sainte Vierge ; mais, moi, je ne sais pas ce que c'est ».

Cette logique simple et candide déconcertait le commissaire. Que pouvait-il punir dans cette enfant ? Quel délit avait-elle commis qui la rendît elle et ses parents passibles de la prison ? Mais, d'autre part, pouvait-il avouer son impuissance et laisser aller les choses ?

Furieux, il frappa du pied.

— En vérité, s'écria-t-il, voilà une stupide affaire.

Et laissant les Soubirous s'en retourner chez eux, il en référa au Procureur.

Le Procureur impérial, M. Duteur, consulta les Codes. En somme Bernadette ne contrevenait à aucune de nos lois.

Elle ne convoquait personne, elle allait prier sur un terrain communal ouvert à tout le monde, elle ne rapportait de ses entretiens avec la Dame aucun propos subversif contre le Gouvernement, les populations ne se livraient à aucun désordre, la famille Soubirous ne retirait de toute cette agitation aucun profit d'argent, mais seulement des ennuis.

Le Procureur décida que pour le moment il n'y avait aucun moyen de sévir et qu'on attendrait.

Le commissaire se retira : il avait son idée.

A quelques jours de là, un inconnu se présentait le soir, chez les Soubirous, et avec beaucoup d'intérêt se faisait raconter par Bernadette tous les détails de l'apparition. Il félicita l'enfant, puis, jetant un regard sur la misère du pauvre logis, il s'adressa :

— Je suis riche, dit-il ; permettez-moi de vous venir en aide.

Et il déposa sur la table une bourse qu'il laissa voir pleine d'or.

Bernadette, le rougeur au front, repoussa la bourse en disant : Je ne veux rien, Monsieur, reprenez cela.

— Mais ce n'est pas pour vous, mon enfant : c'est pour vos parents, qui sont pauvres.

— Ni Bernadette ni nous, nous ne voulons rien, Monsieur, dirent le père et la mère. Remportez votre or.

L'étranger s'excusa, reprit sa bourse et sortit fort contrarié.

Qui était-il ?

Jacomet, dont la police était si bien faite, le connaissait-il ? — Peut-être.

On attendait donc soit un ordre supérieur, soit un événement que put mettre en branle les forces administratives et judiciaires : rien ne venait.

Et pendant qu'on attendait, les quinze jours s'écoulaient, les apparitions avaient lieu, les miracles se produisaient et les foules de plus en plus nombreuses se pressaient à la Grotte de Massabielle.

Il semblait qu'une puissance souveraine suspendait tous les noirs projets qui se formaient contre la mystérieuse apparition.

Gazette du Nord

La Direction, la Rédaction, l'Administration et le Personnel de la « Croix du Nord » feront célébrer une Messe, dimanche 8 mars, à onze heures et demie, en la Basilique de Notre-Dame de la Treille, pour le repos de l'âme de M. Paul-Jean-Noël Tissen, employé à la « Croix du Nord », membre des confréries du Très-Saint-Sacrement et des Fidèles Trépassés, pieusement décédé à LILLE, le 16 février 1908, dans sa vingt-neuvième année, muni des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Les Dames sont priées d'y assister.

On annonce la mort :

A LIGNY-EN-CAMBRESIS, de M. l'abbé Cattelin, curé de la paroisse, décédé vendredi après midi, après une longue et douloureuse maladie.

M. l'abbé Cattelin était âgé de 57 ans. Il fut ordonné prêtre en 1875 ; il était à Ligny depuis 16 ans.

Ses funérailles auront lieu mardi prochain.

A LILLE, Saint-Maurice des Champs, de M. Victor Cartier, caissier pendant 25 ans chez M. Dujardin, notaire, ancien chantre de la maîtrise Saint-Maurice en ville, modèle de foi pratique, membre de nombreuses associations pieuses, décédé, muni des Sacrements, à l'âge de 80 ans.

Les funérailles seront célébrées aujourd'hui à 9 heures, à Saint-Maurice des Champs.

A BERSÉE, de M. Henri Havez, décédé à l'âge de 69 ans, muni des Sacrements. — Le défunt était le père de M. l'abbé Havez, vicaire à Lille-Saint-André, et de Sœur Amélie, Fille de la Sagesse.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à dix heures, en l'église de Bersée.

A VALENCIENNES, de Maurice Musch, membre du patronage Saint-Nicolas, pieusement décédé vendredi matin, à l'âge de 20 ans. Ses funérailles, auxquelles sont invités tous les membres honoraires et sociétaires du patronage, auront lieu en l'église Notre-Dame du Saint-Cordon, lundi à trois heures trois quarts. Réunion ruelle Crasseau, n. 11.

Le dimanche 8 mars, à sept heures, une messe sera dite en l'église Saint-Nicolas, pour Maurice Musch, Félix Douay, Henri Boutry, Paul Gérard, Gustave Dailliet, Maurice Derveaux, décédés, membres du patronage Saint-Nicolas.

Les jeunes gens sont invités à faire la Sainte-Communion à l'intention de leurs camarades défunts.

Hier matin, à 10 heures 1/2, au milieu d'une assistance considérable, ont été célébrées, en l'église Saint-Michel, à LILLE, les funérailles de M. Victor Druez, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Lille.

Une chapelle ardente avait été dressée dans le vestibule de la maison mortuaire, rue Nicolas-Leblanc, et la façade était drapée de deuil.

A 10 h. 30, M. Mate, vice-doyen, fait la levée du corps.

Les honneurs militaires sont rendus par un piquet de la 4e compagnie du 16e chasseurs à pied, commandé par le capitaine Pérard et le lieutenant Rousseau.

Le cortège se dirige dans l'ordre suivant vers l'église Saint-Michel :

Clairons et musique des sapeurs-pompiers, une section de 20 hommes commandés par le sous-lieutenant Lebrun ; délégations des Anciens sous-officiers, Anciens militaires mutualistes, employés des tramways, Anciens militaires ayant fait campagne, Sauveteurs du Nord ; viennent ensuite les couronnes offertes par les officiers, les sous-officiers et caporaux, le bataillon des sapeurs-pompiers, la Ville de Lille, les Anciens sous-officiers, la Fédération des sapeurs-pompiers du Nord de la France, le personnel de la maison Druez, etc., etc.

Le cleré précède le corbillard. Les coins du poêle sont tenus par MM. Cointrelle, adjoint au maire, Bente, président du conseil d'arrondissement, Leperoq, capitaine aux sapeurs-pompiers de Lille, commandant Sauvage, du 16e chasseurs, commandant honoraire Harland, Lévêque, vice-président des Sauveteurs, capitaine Hallez, des Canonniers sédentaires, Vaillant, président du Cercle horticole.

Derrière le cercueil le serpent-major Alavoine porte sur un coussin les décorations du défunt.

Le bataillon des sapeurs-pompiers, commandé par le capitaine Bernard, et l'adjudant-major Crombez, forme la haie le long du cortège. Les hommes portent l'arme sous le bras.

Aussitôt après la famille, avaient pris place M. Ch. Delesalle, maire de Lille, entouré de ses adjoints et du conseil municipal presqu'au complet. Une foule considérable suit.

Il est impossible de citer les notabilités. Nous remarquons au passage de très nombreux officiers de la garnison de Lille, des officiers, sous-officiers de sapeurs-pompiers de Gand, Wervicq (Belgique), La Madeleine, Hellemmes, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Quesnoy-sur-Deûle, Armentières, Valenciennes, Seclin, Béthune, etc., le commandant Mahieu, inspecteur départemental etc., etc.

Devant le portail de l'église, la musique et le bataillon des sapeurs-pompiers s'arrêtent. Des règlements nouveau style interdisent en effet l'entrée aux hommes en armes !

L'église est bientôt bondée. La maîtrise renforcée, sous la direction de M. Hanwelle, maître de chapelle, chante la messe de Malzingue. L'offrande faite de deux côtés ne se termine qu'à la fin de la messe.

M. le vice-doyen Mate donne l'absoute, et le cortège, toujours dans le même ordre et suivant l'itinéraire indiqué, se dirige vers le cimetière de l'Est.

A l'entrée, M. le Maire de Lille prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je viens en votre nom à tous dire le dernier adieu à un des enfants de Lille qui a le mieux aimé sa ville et l'a le mieux servie.

Issu d'une vieille et très honorable famille du pays, Victor Druez était une des physionomies les plus connues et les plus populaires de notre cité. Qui d'entre nous ne l'a vu défiler crânement à la tête de son bataillon ? Qui surtout ne l'a vu dans tous nos quartiers conduire au feu ses dévoués sapeurs et donner à tous l'exemple du sang-froid et de l'intrépidité ?

Le corps des pompiers était comme sa seconde famille et pendant vingt ans il se consacra à ses fonctions de commandant avec un dévouement au-dessus de tout éloge. En maintes circonstances il risqua sa vie pour en sauver d'autres en danger.

Tant de services rendus ne pouvaient manquer de lui créer parmi ses concitoyens la plus légitime popularité, et c'est ainsi qu'à trois reprises différentes ceux-ci l'envoyèrent au Conseil municipal où il siégea de 1894 à 1896. En 1896 il fut élu le premier de la liste avec 11.300 voix. Enfin, en 1902, il avait été envoyé au Conseil d'arrondissement dont il devint le Président.

Dans l'accomplissement de ces différents mandats, Druez apporta toujours avec un jugement sûr, une grande affabilité dans ses relations et un large esprit de libéralisme.

D'autres vous diront tous les efforts qu'il fit pour améliorer les services d'incendie, y introduire les derniers perfectionnements techniques, faire de son bataillon un corps modèle ; comment il sut, tout en maintenant la discipline nécessaire, se faire profondément aimer de tous ceux qu'il commandait.

Je veux me borner à rendre hommage au bon citoyen, toute sa vie dévouée au bien public, à celui qui n'a jamais marchandé ni son temps, ni ses fatigues, ni sa santé pour servir les intérêts de tous.

Le Gouvernement de la République l'avait déjà récompensé en lui conférant en 1894 la croix de la Légion d'honneur. Nous venions de solliciter pour lui une distinction plus haute. La rapidité des évènements ne nous a pas permis d'arriver à temps.

Il y a dix-huit mois à peine, j'avais le plaisir de lui remettre la grande médaille d'or que le Conseil municipal avait décernée au Lillois qui avait si bien mérité de sa cité.

La cérémonie avait été des plus touchantes. Dans cette caserne Malus, qui était un peu comme sa propre maison, je le vois encore, entouré de tous ceux qui avaient servi sous ses ordres, remercier avec émotion le représentant de la Ville de l'honneur que celle-ci lui faisait, pendant que deux grosses larmes roulaient sur sa mâle figure.

C'est qu'en effet, c'était avec un grand déchirement de cœur qu'il se séparait de son bataillon. Mais l'état de sa santé lui commandait impérieusement le repos. Les fatigues et les dangers de sa longue carrière avaient eu raison de sa vigoureuse constitution.

On ne pouvait pourtant prévoir alors qu'il serait si vivement enlevé à l'affection de tous les siens.

A ceux-ci il laisse du moins comme consolation le souvenir d'une vie toute d'honneur et de dévouement.

Adieu Commandant Druez, la Ville de Lille vous gardera sa reconnaissance. L'ami de collège que je fus toujours vous conservera un souvenir fidèle. J'espère que vous trouverez dans un monde meilleur la récompense réservée aux hommes qui ont fait leur devoir.

MM. le commandant Boivin, des sapeurs-pompiers, Lévêque, des Sauveteurs, Vaillant, du Cercle horticole, et Petit, des Militaires mutualistes ont ensuite fait l'éloge du commandant.

La funèbre cérémonie était terminée vers 1 heure 1/4.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Nous apprenons les fiançailles de M. Joseph Boissonnet, licencié ès-sciences, ingénieur à la Compagnie des Mines d'Aniche, fils de M. le baron Boissonnet, l'honorable conseiller d'arrondissement du canton Douai-Nord, avec Mlle Laure de Saint-Salvy, de PARIS.

On annonce les fiançailles de M. Louis Legrand, fils de M. Edgard Legrand-Drouiers, filateur à FOURMIES, avec Mlle Madeleine Rige, fille de M. Rige-Sépulchre, maître de forges, à HAUTMONT.

Faisons nos achats rien que dans les maisons catholiques.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

La révision des listes électorales

CE QUI SE PASSE A WILLEMS : LE MAIRE DEMANDE DU RENFORT A L'ARMÉE BELGE.

Les radicaux qui occupent la mairie de Willems sont aux abois. Ces blocards, dont l'évolution politique est pour le plupart, de fraîche date à l'instar du docteur Lamotte, ont eu recours à tous les expédients pour truquer les listes électorales.

La Commission municipale en a pris à son aise avec la loi. Elle n'a même pas convoqué pour les entendre les citoyens qui avaient élevé des réclamations devant elle. A tort et à travers, elle rayait ou inscrivait sur les listes électorales suivant son bon plaisir ; elle prononçait même des admissions provisoires (?). Avec une cynique désinvolture, elle avait refusé l'inscription d'un contribuable sous prétexte que « les instructions (lesquelles ?) et lois s'y opposent ».

Les appels interjetés par le Comité libéral sont venus devant M. le Juge de paix du canton de Lannoy, aux audiences des 19 et 25 février. Me Parmentier, fils, avocat, représentait le Comité libéral de Willems. M. le docteur Lamotte, ou un acolyte, intervenaient dans les affaires palpitantes, ce qui n'empêcha pas les décisions arbitraires de la Commission municipale d'être réformées.

Cette intervention fut surtout intempestive dans une affaire où il s'agissait d'un ancien électeur de Willems qui habite Lille depuis le 30 avril 1907. M. le docteur Lamotte, tout en donnant son adresse à Lille, prétendait que cet électeur voulait rester inscrit à Willems et certifiait qu'il n'était pas électeur à Lille, où il aurait été totalement inconnu. Malheureusement pour l'honorable conseiller général, Me Parmentier fils lui prouva, pièces en main, que l'intéressé était bien électeur à Lille, où il avait lui-même demandé son inscription le 1er juillet 1907.

Enfin l'audience eut sa note gaie.

« Où êtes-vous né ? demandé le juge de paix à un électeur (!), dont le Comité libéral réclamait la radiation.

— A Templeuve.

— Où avez-vous été soldat ?

— Dans les chasseurs à cheval ».

L'intéressé oubliait de dire que le Templeuve en question est celui de Belgique et que le régiment de chasseurs à cheval où il a servi est en garnison à Tournai.

Sur cette révélation, le juge de paix s'exclame :

« Pourquoi voulez-vous voter en France, si vous êtes Belge ?

— Je n'en sais rien, répond notre homme ; c'est sur les conseils de Monsieur le Maire que j'ai agi ».

Electeurs de Willems, vous voici édifiés : le Bloc compte sur l'armée belge pour vous imposer ses volontés.

Naufrage d'un islandais

UN HOMME NOYÉ

On a reçu de mauvaises nouvelles d'un navire de la flottille d'Islande. L'« Alerte », goélette de 114 tonnes, montée par 18 hommes, armateur M. Dinoir, capitaine, M. Lemitres, a été abordée en vue de Grimsby, par un chalutier à vapeur anglais le « Saphir ».

La goélette sombra. L'équipage put être sauvé à l'exception d'un matelot d'origine belge qui se noya.

L'« Alerte » avait quitté notre port mardi à midi.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF

FEUILLETON 49

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

Puis sans détourner la tête il sortit, suivi de Gédéon, de Zézette et de Simpson.

Une voiture attendait devant le perron, Simpson grimpa sur le siège et prit les rênes.

— Au tour des autres, maintenant, fit M. Donegal en prenant place sur la banquette.

— De qui parlez-vous ? master.

— Des bandits qui vous ont persécutés, des Blackbaern, aujourd'hui les frères Jackson.

— Laisons ces misérables, Dieu finira par les atteindre !... Fuyons plutôt, quittons cette terre où nous avons tant souffert et allons rejoindre nos amis qui nous attendent à Madagascar.

— Aoh ! Yes, Madagascar, l'Afrique, la guerre, le suicide, quand voulez-vous partir ?

— Le plus tôt possible.

— All right.

Et il ordonna à Simpson de presser l'allure.

XIX

En mer

La voiture s'arrêta d'abord devant Tryon-Hôtel, où M. Donegal régla la note des jeunes gens.

Paméla pleura de joie en revoyant sa maîtresse aux côtés de laquelle elle prit place dans la voiture.

— Astor House, en Broadway, ordonna M. Donegal.

Le véhicule, toujours conduit par Simpson, se remit en marche.

Peu après, nos amis s'arrêtèrent devant Astor House, en Broadway, ou était installé un des clubs les plus riches de la cité de New-York.

Master Donegal y entra en habitué, et présenta ses amis.

Il alla de gauche et de droite, donna quelques renseignements sur la hausse prochaine des textiles, en recueillit sur la baisse des salaisons, et avisant un petit homme en train de jouer au poker, il alla droit à lui.

— Murchinson ! dit-il, je veux acheter votre yacht.

— Mon yacht n'est pas à vendre.

— Combien vous a-t-il coûté ?

— Quatre-vingt mille dollars.

— Je vous en offre cent mille.

— Je ne vends pas !

— Deux cent mille !

— Non !

— Trois cent mille !

— Non !

— Quatre cent mille !

— Non !

— Cinq cent mille !

Pour tous ces gens, la plupart milliardaires, la somme parut énorme ; il y eut comme un frémissement parmi les joueurs, et tous regardèrent Murchinson.

— Non ! fut encore une fois la réponse.

— Que la peste l'étouffe ! fit Donegal, tournant les talons.

Il rejoignit Gédéon et Mamz'elle Monte-Cristo qui venaient de commander un lunch sommaire.

Le Yankee se fit apporter une bouteille de porter qu'il vida avec les signes d'une grande satisfaction.

Il semblait ne plus se préoccuper du yacht, mais du coin de l'œil, il suivait, dans une glace, tous les mouvements de Murchinson, ce qui ne l'empêchait pas de désigner par leurs noms les personnages qu'il voyait passer.

— Shoridan, le roi des cuivres ; Clarkson, le roi des chemins de fer ; Clockmey, le roi des laines ; Carnegie, le roi des aciers.

Que de rois !

— Il n'y a que des rois ici ! des rois sans couronnes.

— Mais doublés de millions ce qui vaut mieux.

— Et vous, de quoi êtes-vous roi ? demanda Lise.

— Je suis le roi des cotons.

Deux clubmen traversaient le salon, Gédéon et Lise entendirent un fragment de dialogue.

— Une nouvelle disait l'un. Les usines de Barkley, à Chicago, sont à vendre.

— Combien tue-t-il par jour ?

— Dix mille porcs.

— Sans bluff ?

— Oui, sans bluff.

—Et il demande ?

— Sept millions de dollars.

— Verrez-vous Barkley, ce soir ?

— Je le pense.

— Dites-lui que nous avons à causer.

Les clubmen venaient d'apercevoir maître Donegal.

— William ! Je vous croyais en Louisiane.

— J'en suis revenu.

— Faites-vous une partie de poker ?

— Merci, je pars pour Madagascar dans une heure et demie.

Gédéon et Lise se regardèrent avec stupeur.

— Que dites-vous master ? demanda Gédéon.

L'Américain consulta son chronomètre.

— Il est onze heures et demie. A une heure du matin, nous serons en route.

— Pour madagascar ?

— Pour madagascar !

— Diable ! en France, les choses ne vont pas comme ça.

— Nous ne sommes pas en France, monsieur.

A ce moment, Donegal vit Murchinson qui lançait ses cartes au loin.

— All right ! dit-il.

— Tu as perdu Murchinson ?

— Oui.

— Veux-tu la revanche ?

— Quel enjeu ?

— C'est à voir.

— Cent dollars.

— Non !

— Est-ce trop ou trop peu ?

— C'est trop peu.

— Deux cents dollars ?

— Non !

—Cinq cents dollars.

— Non !

— Mille.

— Non !

— Cinq mille.

— Quand je joue, je joue gros jeu.

— Alors, fixe l'enjeu toi-même.

— Je joue ton yacht.

— Tu y tiens donc tant à mon yacht ?

— Oui.

— Que veux-tu en faire ?

— Cela me regarde.

— Soit. Jouons le yacht contre ta propriété de Coney-Island, dont il me vient une envie folle.

— All right !

— A toi la donne.

Les membres du club faisaient cercle.

Gédéon et Lise s'étaient approchés.

Ils avaient compris l'intention du Yankee et ,quoique n'entendant rien au jeu, ils regardaient haletants.

Les deux joueurs battaient les cartes, sans bruit, comme il sied à des milliardaires.

— Et cet homme extraordinaire voulait se noyer, dit Zézette.

— Oui, et sans le plongeon que j'ai fait derrière lui...

— Tenez, Gédéon, il me semble que mon âme s'attache à cette partie de cartes.

Tout à coup, une rumeur courut par la galerie.

— Perdu, fit l'un des spectateurs.

— Qui cela ? demanda Gédéon.

— Master Murchinson.

Un grand poids tomba de la poitrine des jeunes gens.

— Je demande ma revanche ! fit Murchinson.

— Non ! je pars.

Murchinson déchira une feuille de son carnet et, pour faire les choses en règle, y griffonna rapidement les lignes suivantes :

« Master John Smith, mécanicien commandant la « Floridan », est prié de se mettre à la disposition de master William Donegal, auquel je cède le yacht en toute propriété. »

Il signa et tendit au roi des cotons cet acte de cession fort sommaire, mais très régulier.

Master Donegal y jeta un coup d'œil, plia le papier en quatre et le mit dans son gousset.

— All right ! Et où est-il amarré, ton yacht.

— Quai de l'Est, Dock 61.

— Bon.

Le Yankee adressa un salut amical aux clubmen.

— Masters, je vous salue.

Il fit un signe aux jeunes gens.

— Onze heures quarante-huit. Venez.

Cette fois le Yankee monta sur le siège de la voiture, à côté de Simpson.

— Monsieur le détective, dit-il, pendant que le véhicule roulait un train d'enfer, vous sentez-vous disposé à continuer le petit travail que vous avez commencé pour mon compte ?

— De quoi s'agit-il ?

— De ne pas abandonner la surveillance de M. Blaisois et des frères Jackson, alias Blackbaern.

— C'est possible.

(A suivre).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE